

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JAN/021	OBJET : TARIFS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
Date du conseil municipal 25/01/2021	
Date de la convocation 19/01/2021	
Date de l'affichage 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSSELLE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Finances du 14 janvier 2021,

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse Sport et Culture du 20 janvier 2021,

VU la délibération n°2020/JAN/008 du conseil municipal en date du 27 janvier 2020,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de participation aux activités organisées par le service jeunesse seront modifiés comme suit :

Intitulé	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2021
• Espaces jeunes	
Adhésion annuelle	1 € pour tous les jeunes
• Activités et sorties	
Ateliers : création manuelle/artistique/scientifique	1€ (si prestataire)
Cinéma « la Bergerie » Nangis	2,50€
Spectacles Espace Culturel de Nangis	5€
Sorties (avec ou sans repas, journée, demie-journée)	50 % de l'entrée + 2€ pour le transport en Île de France. Coût réel pour les extérieurs et le territoire de la CCBN (s'inscrire en fonction des places disponibles)

ARTICLE 2 :

La délibération n°2020/JAN/008 est abrogée.

ARTICLE 3:

Madame le Maire est autorisée à fixer les tarifs des activités pouvant être organisées par le service jeunesse.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210128-2021-JAN-021-DE
Date de télétransmission : 28/01/2021
Date de réception préfecture : 28/01/2021